

4Plumes

SARL SCOP au capital social de 10 000€

Siège social : 7A rue Ampère, 42 000 Saint-Etienne

SIRET 980 877 260 00011

Procès-Verbal de Assemblée Générale extraordinaire –

Mercredi 15 mai 2024

Le 15 mai 2024 à 11h

Associés présents : Océane Cros, Nicolas Rodamel. Cerise Rochet.

Les associés de la Société 4Plumes se sont réunis au siège social de l'entreprise en Assemblée générale sur convocation faite par la gérante Océane Cros et adressée par courriel.

L'Assemblée générale est présidée par Océane Cros en sa qualité de gérante.

La présidente de séance constate que les Associés présents et représentés détiennent l'intégralité des droits de vote de la Société. En conséquence, l'Assemblée générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La présidente de séance rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée : remboursement des parts sociales de l'ex associée-salariée Patricia Brustel, et abaissement du capital social de l'entreprise 7500€.

Les Associés reconnaissent la validité de la convocation et de la tenue de l'Assemblée.

La discussion générale est ensuite ouverte. La présidente de séance fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées. Personne ne demandant plus la parole, la résolution est mise aux voix, et adoptée à l'unanimité des 3 voix.

Il est entendu que les parts sociales de l'ancienne associée-salariée Patricia Brustel, démissionnaire de son poste, et donc, de son statut d'associée au 21 avril 2024, lui seraient remboursées dans un délai de deux mois.

Il est entendu que le capital social de la SARL SCOP 4Plumes, ainsi amputé de 2500€, ne serait donc plus que de 7500€ à compter de la date de la présente assemblée.

Il est entendu que le capital social restant, représentant 150 parts sociales, reste réparti à parts égales entre les trois associés Nicolas Rodamel, Cerise Rochet et Océane Cros, soit 50 parts chacun.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés

Océane Cros, gérante ; Nicolas Rodamel, associé ; Cerise Rochet, associée

